

40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0202.239.951	P.	U.	D.	C 1.1

**COMPTES ANNUELS EN EUROS**

DENOMINATION: **BELGACOM**

Forme juridique: **S.A. de droit public**

Adresse: **Boulevard du Roi Albert II-Koning Albert II laan**

N°: 27

Code postal: 1030

Commune: **Bruxelles 3**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Bruxelles**

Adresse Internet \*:

Numéro d'entreprise

**0202.239.951**

DATE **27/04/2011** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du

**18/04/2012**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

**01/01/2011**

au

**31/12/2011**

Exercice précédent du

**01/01/2010**

au

**31/12/2010**

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ~~ne sont pas~~ \*\*** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

**BELLENS Didier** Profession : **Administrateur délégué**

Avenue L. Vercauteren 25 , 1160 Bruxelles 16, Belgique

Fonction : Administrateur délégué

**MOLL Michel** Profession : **Administrateur de sociétés**

Avenue de châteignes 13 , boîte B, 1950 Kraainem, Belgique

Fonction : Administrateur

Documents joints aux présents comptes annuels: **RAPPORT DE GESTION, RAPPORT DES COMMISSAIRES**

Nombre total de pages déposées:  
objet: 5.1, 5.2.1, 5.2.4, 5.3.4, 5.5.2

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature  
(nom et qualité)  
**BELLENS Didier**  
Administrateur délégué

Signature  
(nom et qualité)  
**MOLL Michel**  
Administrateur

\* Mention facultative.

\*\* Biffer la mention inutile.

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

DILISSEN Theo, Administrateur de sociétés  
Dikkemeerweg 54, 1653 Dworp, BELGIQUE  
Administrateur

DUREZ Martine, Présidente du Conseil d'Administration de bpost  
Avenue Saint-Pierre 34, 7000 Mons, BELGIQUE  
Administrateur

LAMOTE Mimi, Vice Président GrandVision B.V.  
Kerkstraat 122, 9140 Tielrode, BELGIQUE  
Administrateur

SIOEN Michèle, CEO Sioen Industries S.A.  
Astridlaan 14, 8300 Knokke, BELGIQUE  
Administrateur

VAN de PERRE Paul, CEO Five Financial Solutions  
Leliestraat 80, 1780 Dilbeek, BELGIQUE  
Administrateur

Ont été nommés administrateurs sur proposition d'actionnaires autres que l'Etat belge:

CORNU Jozef, Administrateur de sociétés  
Grouwesteestraat 13, 9170 Sint-Gillis-Waas, BELGIQUE  
Administrateur

DEMUYNCK Guido J.M., Administrateur de sociétés  
Wagnerlaan 11, 1217 CP Hilversum, PAYS-BAS  
Administrateur

DE SMEDT Pierre-Alain, Président de la FEB  
Hofstraat 28 bus 1, 8400 Oostende, BELGIQUE  
Administrateur

DOUTRELEPONT Carine, Avocat Doutrelepont & Associés, Professeur à l'ULB  
Avenue Bois du Dimanche 21b, 1150 Bruxelles, BELGIQUE  
Administrateur

SHAFFER Oren G., Administrateur de sociétés  
50 S. Steele Street, Suite 805, CO 80209 Denver, ETATS-UNIS D'AMERIQUE  
Administrateur

VAN den BERGHE Lutgart, Administrateur-Directeur Guberna & Vlerick Leuven Gent Management School  
Sparrenstraat 7, 9950 Waarschoot, BELGIQUE  
Administrateur

DEMUELENAERE Pierre, Président & CEO I.R.I.S. Group  
Rue des Couteliers 24, 1490 Court Saint-Etienne, BELGIQUE  
Administrateur

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

DELOITTE, Réviseurs d'entreprises S.C. s.f.d. S.C.R.L.

Berkenlaan 8b, 1831 Diegem, BELGIQUE

Président du Collège des Commissaires

Numéro d'entreprise : BE 0429.053.863

Numéro de membre auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises : B00025

Représenté par G. Verstraeten

Berkenlaan 8b, 1831 Diegem, Belgique

Réviseur d'entreprises

Numéro de membre auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises : A01481

LESAGE Romain, Conseiller à la Cour des Comptes

Tervuursesteenweg 465, 1982 Elewijt, BELGIQUE

Commissaire

RION Pierre, Conseiller à la Cour des Comptes

Rue N. Bouillon 41A, 5377 Sinsin, BELGIQUE

Commissaire

CALLAERT Luc S.C. sfd S.P.R.L.U.

Zwaluwstraat 132, 1840 Londerzeel, BELGIQUE

Commissaire

Numéro d'entreprise : BE 0463.716.022

Numéro de membre auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises : B00342

Représenté par L. Callaert

Zwaluwstraat 132, 1840 Londerzeel, BELGIQUE

Réviseur d'entreprises

Numéro de membre auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises : A01123

**DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~/ n'ont\* pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénom, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*\*;
- B. L'établissement des comptes annuels\*\*;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

## BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b> .....		20/28	<u>14.582.046.903</u>	<u>14.867.684.333</u>
Frais d'établissement .....	5.1	20		
Immobilisations incorporelles .....	5.2	21	4.692.561.621	4.984.331.071
Immobilisations corporelles .....	5.3	22/27	1.997.298.070	1.896.876.833
Terrains et constructions .....		22	218.494.257	225.625.586
Installations, machines et outillage .....		23	1.679.676.917	1.575.290.328
Mobilier et matériel roulant .....		24	45.707.891	36.133.466
Location-financement et droits similaires .....		25		
Autres immobilisations corporelles .....		26	53.419.005	59.827.453
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27		
	5.4/			
<b>Immobilisations financières</b> .....	5.5.1	28	7.892.187.212	7.986.476.429
Entreprises liées .....	5.14	280/1	7.857.621.797	7.957.644.661
Participations .....		280	7.857.621.797	7.957.644.661
Créances .....		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .....	5.14	282/3	9.365.422	3.465.416
Participations .....		282	9.365.422	3.465.416
Créances .....		283		
Autres immobilisations financières .....		284/8	25.199.993	25.366.352
Actions et parts .....		284	23.646.827	23.646.826
Créances et cautionnements en numéraire .....		285/8	1.553.166	1.719.526
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	<u>1.463.258.224</u>	<u>1.430.634.142</u>
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	1.767.220	1.213.946
Créances commerciales .....		290		
Autres créances .....		291	1.767.220	1.213.946
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3	99.999.356	88.958.327
Stocks .....		30/36	81.658.686	71.718.906
Approvisionnements .....		30/31	30.431.678	25.695.303
En-cours de fabrication .....		32		19.999
Produits finis .....		33		
Marchandises .....		34	51.227.008	46.003.604
Immeubles destinés à la vente .....		35		
Acomptes versés .....		36		
Commandes en cours d'exécution .....		37	18.340.670	17.239.421
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	794.489.597	871.487.862
Créances commerciales .....		40	774.327.552	834.375.678
Autres créances .....		41	20.162.045	37.112.184
	5.5.1/			
<b>Placements de trésorerie</b> .....	5.6	50/53	518.195.526	425.863.281
Actions propres .....		50	501.274.319	415.630.162
Autres placements .....		51/53	16.921.207	10.233.119
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	4.006.636	4.993.100
<b>Comptes de régularisation</b> .....	5.6	490/1	44.799.889	38.117.626
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	16.045.305.127	16.298.318.475

PASSIF		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			10/15	1.894.247.278	2.002.534.535
<b>Capital</b>		5.7	10	1.000.000.000	1.000.000.000
Capital souscrit			100	1.000.000.000	1.000.000.000
Capital non appelé			101		
<b>Primes d'émission</b>			11		
<b>Plus-values de réévaluation</b>			12		
<b>Réserves</b>			13	893.696.264	1.002.024.515
Réserve légale			130	100.000.000	100.000.000
Réserves indisponibles			131	591.327.254	455.076.714
Pour actions propres			1310	591.327.254	455.076.714
Autres			1311		
Réserves immunisées			132	12.783.721	13.795.500
Réserves disponibles			133	189.585.289	433.152.301
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>			14		
<b>Subsides en capital</b>			15	551.014	510.020
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>			19		
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>			16	675.429.466	725.037.172
<b>Provisions pour risques et charges</b>			160/5	670.841.828	720.152.911
Pensions et obligations similaires			160	183.000	280.000
Charges fiscales			161		
Grosses réparations et gros entretien			162		
Autres risques et charges		5.8	163/5	670.658.828	719.872.911
<b>Impôts différés</b>			168	4.587.638	4.884.261
<b>DETTES</b>			17/49	13.475.628.383	13.570.746.768
<b>Dettes à plus d'un an</b>		5.9	17	10.182.653.117	9.699.756.093
Dettes financières			170/4	10.127.094.119	9.629.860.511
Emprunts subordonnés			170		
Emprunts obligataires non subordonnés			171	1.768.439.317	1.267.205.709
Dettes de location-financement et assimilées			172		
Etablissements de crédit			173	8.358.654.802	7.904.154.802
Autres emprunts			174		458.500.000
Dettes commerciales			175	55.558.998	69.895.582
Fournisseurs			1750	55.558.998	69.895.582
Effets à payer			1751		
Acomptes reçus sur commandes			176		
Autres dettes			178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>			42/48	3.084.587.458	3.677.484.754
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		5.9	42	52.953.478	852.350.109
Dettes financières			43	1.401.276.551	1.329.460.845
Etablissements de crédit			430/8	1.366.966.551	1.327.225.845
Autres emprunts			439	34.310.000	2.235.000
Dettes commerciales			44	605.436.467	565.011.796
Fournisseurs			440/4	605.436.467	565.011.796
Effets à payer			441		
Acomptes reçus sur commandes			46	12.651.437	9.605.585
Dettes fiscales, salariales et sociales		5.9	45	426.208.388	347.292.300
Impôts			450/3	247.882.348	161.966.163
Rémunérations et charges sociales			454/9	178.326.040	185.326.137
Autres dettes			47/48	586.061.137	573.764.119
<b>Comptes de régularisation</b>		5.9	492/3	208.387.808	193.505.921
<b>TOTAL DU PASSIF</b>			10/49	16.045.305.127	16.298.318.475

## COMPTE DE RESULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/74	4.604.849.087	4.762.846.788
Chiffre d'affaires .....	5.10	70	4.261.621.028	4.449.652.838
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) ..... (+)/(-)		71	1.081.250	83.610
Production immobilisée .....		72	287.897.932	253.092.042
Autres produits d'exploitation .....	5.10	74	54.248.877	60.018.298
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/64	3.749.817.756	3.881.435.089
Approvisionnements et marchandises .....		60	460.775.154	451.419.656
Achats .....		600/8	469.592.646	456.218.801
Stocks: réduction (augmentation).....(+)/(-)		609	-8.817.492	-4.799.145
Services et biens divers .....		61	1.477.297.369	1.545.214.791
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)	5.10	62	922.568.299	926.364.580
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	894.061.432	902.476.368
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)	5.10	631/4	-1.502.858	8.122.801
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)	5.10	635/7	-29.143.457	9.352.609
Autres charges d'exploitation .....	5.10	640/8	25.761.817	38.484.284
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....(+)/(-)		9901	855.031.331	881.411.699
<b>Produits financiers</b> .....		75	585.799.764	34.409.741
Produits des immobilisations financières .....		750	567.298.789	21.600.000
Produits des actifs circulants .....		751	8.553.810	1.185.910
Autres produits financiers .....	5.11	752/9	9.947.165	11.623.831
<b>Charges financières</b> .....	5.11	65	460.410.526	446.032.332
Charges des dettes .....		650	442.050.982	419.383.041
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) ..... (+)/(-)		651	794.352	-160.067
Autres charges financières .....		652/9	17.565.192	26.809.358
<b>Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts</b> ..... (+)/(-)		9902	980.420.569	469.789.108

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b> .....		76	65.320.250	135.835.384
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières .....		761	8.556.026	124.605.932
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels .....		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés .....		763	55.715.434	6.192.071
Autres produits exceptionnels .....	5.11	764/9	1.048.790	5.037.381
<b>Charges exceptionnelles</b> .....		66	198.919.903	152.080.496
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		660		39.269
Réductions de valeur sur immobilisations financières .....		661	91.086.266	2.486.111
Provisions pour risques et charges exceptionnels Dotations (utilisations) .....		662	-20.167.626	-105.819.255
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés .....		663	6.011.003	120.103.883
Autres charges exceptionnelles .....	5.11	664/8	121.990.260	135.270.488
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		669		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....		9903	846.820.916	453.543.996
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b> .....		780	337.699	336.991
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680		237.555
<b>Impôts sur le résultat</b> .....	5.12	67/77	218.764.149	129.884.545
Impôts .....		670/3	218.764.149	137.017.065
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales .....		77		7.132.520
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....		9904	628.394.466	323.758.887
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b> .....		789	617.049	617.049
<b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....		689	17.770	6.656
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b> .....		9905	628.993.745	324.369.280

## AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	628.993.745	324.369.280
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	628.993.745	324.369.280
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P		
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b> .....	791/2	117.908.384	408.630.269
sur le capital et les primes d'émission .....	791		
sur les réserves .....	792	117.908.384	408.630.269
<b>Affectations aux capitaux propres</b> .....	691/2	10.179.412	6.836.440
au capital et aux primes d'émission .....	691		
à la réserve légale .....	6920		
aux autres réserves .....	6921	10.179.412	6.836.440
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)		
<b>Intervention d'associés dans la perte</b> .....	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/6	736.722.717	726.163.109
Rémunération du capital .....	694	694.381.671	703.485.909
Administrateurs ou gérants .....	695		
Autres allocataires .....	696	42.341.046	22.677.200

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8052P	xxxxxxxxxxxxxx	1.729.000.764
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8022	208.484.769	
Cessions et désaffectations .....	8032	128.922.248	
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8042	-9.477.965	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8052	1.799.085.320	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8122P	xxxxxxxxxxxxxx	1.237.648.241
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8072	168.427.017	
Repris .....	8082		
Acquis de tiers .....	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8102	128.922.248	
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8112	-4.994.581	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8122	1.272.158.429	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	<b>211</b>	<b>526.926.891</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>GOODWILL</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8053P	xxxxxxxxxxxxxx	4.935.450.049
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8023		
Cessions et désaffectations .....	8033		
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8043		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8053	4.935.450.049	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....</b>			
	8123P	xxxxxxxxxxxxxx	442.471.501
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8073	327.343.818	
Repris .....	8083		
Acquis de tiers .....	8093		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8103		
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8113		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8123	769.815.319	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	212	<u>4.165.634.730</u>	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8191P	xxxxxxxxxxxxxx	426.374.252
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8161	2.816.063	
Cessions et désaffectations .....	8171	62.553	
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8191	429.127.762	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8251P	xxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées.....	8211		
Acquises de tiers .....	8221		
Annulées .....	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8321P	xxxxxxxxxxxxxx	200.748.666
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés.....	8271	9.947.392	
Repris .....	8281		
Acquis de tiers .....	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8301	62.553	
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8321	210.633.505	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	<b>(22)</b>	<b>218.494.257</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8192P	xxxxxxxxxxxxxx	10.096.782.795
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8162	461.566.805	
Cessions et désaffectations .....	8172	566.568.640	
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8182	8.874.230	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8192	10.000.655.190	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252P	xxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8212		
Acquises de tiers .....	8222		
Annulées .....	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322P	xxxxxxxxxxxxxx	8.521.492.467
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8272	361.118.626	
Repris .....	8282		
Acquis de tiers .....	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8302	566.552.778	
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8312	4.919.957	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8322	8.320.978.272	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(23)	1.679.676.918	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATERIEL ROULANT</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	113.970.128
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8163	20.158.606	
Cessions et désaffectations .....	8173	13.143.788	
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8183	589.676	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8193	121.574.622	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8213		
Acquises de tiers .....	8223		
Annulées .....	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	77.836.662
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8273	11.078.993	
Repris .....	8283		
Acquis de tiers .....	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8303	13.115.314	
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8313	66.390	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323	75.866.731	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(24)	<u>45.707.891</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8195P	xxxxxxxxxxxxxxx	245.628.329
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8165	9.741.565	
Cessions et désaffectations .....	8175	1.722.653	
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8185	11.354	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8195	253.658.595	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8255P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8215		
Acquises de tiers .....	8225		
Annulées .....	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8325P	xxxxxxxxxxxxxxx	185.800.876
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8275	16.145.586	
Repris .....	8285		
Acquis de tiers .....	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8305	1.715.107	
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8315	8.234	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8325	200.239.589	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	<b>(26)</b>	<b>53.419.006</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSES</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8196P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8166		
Cessions et désaffectations .....	8176	2.705	
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8186	2.705	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8196		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8256P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8216		
Acquises de tiers .....	8226		
Annulées .....	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8246		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8256		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8326P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8276		
Repris .....	8286		
Acquis de tiers .....	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8316		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8326		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(27)	_____	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIEES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8391P	xxxxxxxxxxxxxx	8.020.958.282
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8361	2.020.302	
Cessions et retraits .....	8371	19.512.925	
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8391	8.003.465.659	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8451P	xxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8411		
Acquises de tiers .....	8421		
Annulées .....	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8521P	xxxxxxxxxxxxxx	63.313.621
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8471	91.086.266	
Reprises .....	8481	8.556.026	
Acquises de tiers .....	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8521	145.843.861	
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8551P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice ..... (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8551		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	<b>(280)</b>	<b>7.857.621.798</b>	
<b>ENTREPRISES LIEES - CREANCES</b>			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....	281P	xxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8581		
Remboursements .....	8591		
Réductions de valeur actées .....	8601		
Réductions de valeur reprises .....	8611		
Différences de change ..... (+)/(-)	8621		
Autres ..... (+)/(-)	8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	<b>(281)</b>		
<b>REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	<b>8651</b>		



	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8393P	xxxxxxxxxxxxxxx	24.670.376
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8363		
Cessions et retraits .....	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8393	24.670.376	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8453P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8413		
Acquises de tiers .....	8423		
Annulées .....	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8523P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.023.550
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8473		
Reprises .....	8483		
Acquises de tiers .....	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre ..... (+)/(-)	8513		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8523	1.023.550	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8553P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b> ..... (+)/(-)	8543		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(284)	<u>23.646.826</u>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CREANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.719.526
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8583	59.242	
Remboursements .....	8593	225.602	
Réductions de valeur actées .....	8603		
Réductions de valeur reprises .....	8613		
Différences de change ..... (+)/(-)	8623		
Autres ..... (+)/(-)	8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(285/8)	<u>1.553.166</u>	
<b>REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8653		

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+ ) ou (-) (en unités)	
<b>Belgacom Finance SA</b> Rue de Merl 74 2146 Luxembourg Luxembourg	498555	98,80	1,20	31/12/2010	EUR	639.306.139	13.973.972
<b>Belgacom Skynet SA</b> Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Schaerbeek Belgique 0460.102.672	667735	100,00	0,00	31/12/2010	EUR	65.877.968	191.507
<b>Connectimmo SA</b> Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Bruxelles 3 Belgique 0477.931.965	4865300	100,00	0,00	31/12/2010	EUR	566.812.997	24.944.851
<b>Belgacom Opal SA</b> Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Bruxelles 3 Belgique 0861.585.672	620	100,00	0,00	31/12/2010	EUR	66.668	986
<b>Tango SA</b> Rue de Merl 74 2146 Luxembourg Luxembourg	20805125	100,00	0,00	31/12/2010	EUR	3.388.888.356	907.039.441
<b>Belgacom International Carrier Services SA</b> Rue J. Lebeau 4 1000 Bruxelles 1 Belgique 0866.977.981	548640	57,60	0,00	31/12/2010	EUR	195.806.224	57.674.807
<b>Allô Bottin SRL (in liquidatie/en liquidation/in liquidation)</b> Rue Jean Jaurès 101 , boîte 109 92300 Levallois-Perret France	100000	50,00	0,00	31/12/2007	EUR	-1.682.700	0

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%				(+) ou (-) (en unités)	
<b>Telindus Group SA</b> Geldenaaksebaan 335 3001 Heverlee Belgique 0422.674.035	35800000	100,00	0,00	31/12/2010	EUR	380.212.328	1.566.801
<b>Belgacom Development SA</b> Rue de Merl 74 2146 Luxembourg Luxembourg	1000	100,00	0,00	31/12/2010	EUR	79.617	-18.258
<b>Belgacom Group International Services SA</b> Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Bruxelles 3 Belgique 0466.917.220	46201653	66,20	33,80	31/12/2010	EUR	8.445.770.795	290.555.541
<b>Beldiscom SA</b> Boulevard d'Avroy 242 4000 Liège 1 Belgique 0440.935.769	399	99,75	0,25	31/12/2010	EUR	358.577	87.895
<b>Mobile-For SA</b> Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Bruxelles 3 Belgique 0881.959.533	2000	100,00	0,00	31/12/2010	EUR	-958.957	-1.091.558
<b>Scarlet SA</b> Ketelmeerstraat 182 8226JX Lelystad Pays-Bas 813288198B01	2195000	100,00	0,00	31/12/2010	EUR	53.082.000	-8.351.000
<b>Tunz.com SA</b> Chaussée de La Hulpe 187 1170 Bruxelles 17 Belgique 0886.476.763	8000	40,00	0,00	31/12/2010	EUR	1.303.124	-548.438
<b>Jinni Media Ltd</b> Hatamar Street 2 Yehud Israël 51-392455-5				31/12/2010	ILS	14.565.000	-7.529.000

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
<b>Belgacom Bridging ICT SA</b> Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Schaerbeek Belgique 0826.942.915	30945	10,29	0,00		EUR	0	0
<b>e-port communications systems SA</b> Slijkenssteenweg 2 8400 Oostende Belgique 0864.818.940	4340	100,00	0,00	31/12/2010	EUR	3.305.213	202.860
<b>Dacentec SA</b> Antwerpsesteenweg 19 9080 Lochristi Belgique 0832.859.222	1000	50,00	0,00		EUR	0	0
<b>Awingu SA</b> Antwerpsesteenweg 19 9080 Lochristi Belgique 0835.566.215	263435	11,09	0,00		EUR	0	0
	44643	18,39	0,00				

## PLACEMENTS DE TRESORERIE ET COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PLACEMENTS DE TRESORERIE - AUTRES PLACEMENTS</b>			
Actions et parts .....	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé .....	8681		
Montant non appelé .....	8682		
Titres à revenu fixe .....	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit .....	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit .....	53	16.921.207	10.233.119
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus .....	8686	16.441.007	10.233.119
de plus d'un mois à un an au plus .....	8687	480.200	
de plus d'un an .....	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant .....	8689		

## COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.

	Exercice
Frais à reporter - maintenance	13.025.191
Frais à reporter - location	9.100.059
Frais à reporter - consultance	8.196.187
Frais à reporter - coûts des ventes	2.468.325
Frais à reporter - frais de personnel	2.184.000
Frais à reporter - charges financières	2.074.992
Frais à reporter - autres frais	4.061.114
Produits acquis	3.690.021

## ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

## ETAT DU CAPITAL

## Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice .....  
 Capital souscrit au terme de l'exercice .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	1.000.000.000
(100)	1.000.000.000	

Modifications au cours de l'exercice

## Représentation du capital

## Catégories d'actions

Actions au porteur sans mention de valeur  
 actions nominatives  
 Actions nominatives .....  
 Actions au porteur et/ou dématérialisées.....

Codes	Montants	Nombre d'actions
	405.646.562	137.118.734
	594.353.438	200.906.401
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	200.906.401
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	137.118.734

## Capital non libéré

Capital non appelé .....  
 Capital appelé, non versé .....  
 Actionnaires redevables de libération .....

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

## Actions propres

Détenues par la société elle-même  
 Montant du capital détenu .....  
 Nombre d'actions correspondantes .....  
 Détenues par ses filiales  
 Montant du capital détenu .....  
 Nombre d'actions correspondantes .....

Codes	Exercice
8721	60.280.470
8722	20.376.314
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	200.000.000

## Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de CONVERSION  
 Montant des emprunts convertibles en cours .....  
 Montant du capital à souscrire .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....  
 Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION  
 Nombre de droits de souscription en circulation .....  
 Montant du capital à souscrire .....  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....

Capital autorisé non souscrit .....

## ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

## Parts non représentatives du capital

## Répartition

Nombre de parts .....  
 Nombre de voix qui y sont attachées .....

## Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même .....  
 Nombre de parts détenues par les filiales .....

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

## STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

L'Etat belge détient 180.887.569 actions et Belgacom S.A. de droit public 20.376.314 actions sur un total de 338.025.135 actions.

Afin de disposer d'autant d'actions propres avec droit aux dividendes qu'il y a d'options sur actions avec droit aux dividendes, le conseil d'administration du 27 octobre 2011 a approuvé la conversion de 2.025.774 actions propres sans droit aux dividendes en actions propres avec droit aux dividendes. A l'assemblée générale du 18 avril 2012 les actionnaires prendront connaissance de cette conversion. A ce même assemblée générale le Conseil d'Administration proposera de détruire les droit de dividendes, concernant des plans d'options, qui ne sont plus nécessaires.

## Information supplémentaire:

La Société peut acquérir ses propres actions et céder les actions ainsi acquises conformément aux dispositions du Code des sociétés. Le conseil d'administration est mandaté par l'article 13 des statuts pour acquérir le nombre maximal d'actions propres autorisé par la loi à un prix ne pouvant être supérieur de cinq pour cent au cours de clôture le plus élevé des trente jours de cotation précédant la transaction ni inférieur de plus de dix pour cent au cours de clôture le plus bas des trente jours de cotation précédant la transaction. Ce mandat est accordé pour une période de cinq ans à compter du 8 avril 2009.

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES****VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRESENTE UN MONTANT IMPORTANT**

Programme Best et tutorat

Avantages sociaux pour le personnel actif et non actif

Rente d'accidents de travail

Litiges en suspens

Exercice

255.384.981,87

307.501.422,01

40.590.000,00

64.227.387,36

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

## VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

## Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8801	4.032.617
Emprunts subordonnés .....	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8821	
Dettes de location-financement et assimilées .....	8831	
Etablissements de crédit .....	8841	4.000.000
Autres emprunts .....	8851	32.617
Dettes commerciales .....	8861	48.920.861
Fournisseurs .....	8871	48.920.861
Effets à payer .....	8881	
Acomptes reçus sur commandes .....	8891	
Autres dettes .....	8901	
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....</b>	<b>(42)</b>	<b>52.953.478</b>
<b>Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>		
Dettes financières .....	8802	5.548.946.998
Emprunts subordonnés .....	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8822	1.198.540.084
Dettes de location-financement et assimilées .....	8832	
Etablissements de crédit .....	8842	4.350.406.914
Autres emprunts .....	8852	
Dettes commerciales .....	8862	55.558.998
Fournisseurs .....	8872	55.558.998
Effets à payer .....	8882	
Acomptes reçus sur commandes .....	8892	
Autres dettes .....	8902	
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir .....</b>	<b>8912</b>	<b>5.604.505.996</b>
<b>Dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>		
Dettes financières .....	8803	4.578.147.121
Emprunts subordonnés .....	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8823	569.899.233
Dettes de location-financement et assimilées .....	8833	
Etablissements de crédit .....	8843	4.008.247.888
Autres emprunts .....	8853	
Dettes commerciales .....	8863	
Fournisseurs .....	8873	
Effets à payer .....	8883	
Acomptes reçus sur commandes .....	8893	
Autres dettes .....	8903	
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir .....</b>	<b>8913</b>	<b>4.578.147.121</b>

**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8921	
Emprunts subordonnés .....	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8941	
Dettes de location-financement et assimilées .....	8951	
Etablissements de crédit .....	8961	
Autres emprunts .....	8971	
Dettes commerciales .....	8981	
Fournisseurs .....	8991	
Effets à payer .....	9001	
Acomptes reçus sur commandes .....	9011	
Dettes salariales et sociales .....	9021	
Autres dettes .....	9051	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges .....</b>	<b>9061</b>	

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**

Dettes financières .....	8922	
Emprunts subordonnés .....	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8942	
Dettes de location-financement et assimilées .....	8952	
Etablissements de crédit .....	8962	
Autres emprunts .....	8972	
Dettes commerciales .....	8982	
Fournisseurs .....	8992	
Effets à payer .....	9002	
Acomptes reçus sur commandes .....	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	
Impôts .....	9032	
Rémunérations et charges sociales .....	9042	
Autres dettes .....	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise .....</b>	<b>9062</b>	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts** (rubrique 450/3 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes fiscales échues .....	9072	
Dettes fiscales non échues .....	9073	26.452.690
Dettes fiscales estimées .....	450	221.429.658
<b>Rémunérations et charges sociales</b> (rubrique 454/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale .....	9076	
Autres dettes salariales et sociales .....	9077	178.326.040

**COMPTES DE REGULARISATION**

Exercice
70.559.326
128.907.278
8.921.204

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Intérêts non échus sur emprunts

Chiffre d'affaires concernant des périodes ultérieures

Charges à imputer

## RESULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Chiffre d'affaires net</b>			
Ventilation par catégorie d'activité			
Produits fixes		2.497.282.081	2.612.664.977
Produits mobiles		1.764.338.947	1.836.987.861
Ventilation par marché géographique			
<b>Autres produits d'exploitation</b>			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics .....	740	33.450	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Travailleurs inscrits au registre du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9086	15.611	16.175
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .....	9087	13.830,4	14.459,9
Nombre effectif d'heures prestées .....	9088	20.290.769	21.461.587
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs .....	620	702.139.093	710.781.915
Cotisations patronales d'assurances sociales .....	621	168.074.958	166.881.675
Primes patronales pour assurances extralégales .....	622	34.590.148	30.023.179
Autres frais de personnel .....	623	17.672.150	18.564.331
Pensions de retraite et de survie .....	624	91.950	113.480
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises) .....	635	-97.000	-17.549
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
actées .....	9110	3.682.837	5.636.705
reprises .....	9111	4.624.284	3.941.439
Sur créances commerciales			
actées .....	9112	80.608.410	94.336.941
reprises .....	9113	81.169.821	87.909.406
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions .....	9115	15.463.118	15.962.166
Utilisations et reprises .....	9116	44.606.575	6.609.557
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation .....	640	3.847.326	13.610.172
Autres .....	641/8	21.914.491	24.874.112
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9096	38	45
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein .....	9097	54,0	80,0
Nombre d'heures effectivement prestées.....	9098	79.320	118.916
Frais pour l'entreprise .....	617	2.757.151	3.718.064

**RESULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>RESULTATS FINANCIERS</b>			
<b>Autres produits financiers</b>			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital .....	9125	38.778	37.401
Subsides en intérêts .....	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Bénéfices de change		5.005.568	8.179.112
Intérêts de IRS		2.255.058	1.488.604
Autres		2.463.573	1.918.714
<b>Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement .....</b>	<b>6501</b>		
<b>Intérêts intercalaires portés à l'actif .....</b>	<b>6503</b>		
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>			
Actées .....	6510	815.788	
Reprises .....	6511	21.436	160.067
<b>Autres charges financières</b>			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances .....	653		
<b>Provisions à caractère financier</b>			
Dotations .....	6560		
Utilisations et reprises .....	6561		
<b>Ventilation des autres charges financières</b>			
Pertes de change		2.921.272	10.676.405
Intérêts sur IRS		8.920.800	8.920.800
Moins values sur réalisation d'action propres		1.628.162	3.292.521
Frais bancaires divers		2.560.229	2.792.273
Autres		1.534.729	1.127.358

**RESULTATS EXCEPTIONNELS****Ventilation des autres produits exceptionnels**

Vente de véhicules en leasing rachetés.

1.037.585

**Ventilation des autres charges exceptionnelles**

Coûts de restructuration (pour lesquelles la provision a été reprise)

103.862.065

Coûts de la mobilité externe (pour lesquelles la provision a été reprise)

1.516.662

Coûts des avantages sociales du personnel (pour lesquelles la provision a été reprise)

14.587.972

Coûts du rachat de véhicules en leasing

782.931

Exercice

**IMPOTS ET TAXES**

	Codes	Exercice
<b>IMPOTS SUR LE RESULTAT</b>		
<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b> .....	9134	218.010.468
Impôts et précomptes dus ou versés .....	9135	108.141.588
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif .....	9136	
Suppléments d'impôts estimés .....	9137	109.868.880
<b>Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs</b> .....	9138	753.681
Suppléments d'impôts dus ou versés .....	9139	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés .....	9140	753.681
<b>Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé</b>		
Participation dans le bénéfice		-42.341.046
Amortissement goodwill		318.271.412
Dépenses non admises		45.424.162
Bénéfice non taxable sur ventes d'actions		-55.899.622
Réductions de valeur sur actions		99.076.601
Reprises sur réductions de valeur sur actions		-6.653.212
Mouvements des provisions		-25.441.730
Réserves occultes		1.176.657
Déduction dividendes reçus		-538.931.200
Déduction investissements		-851.805
Autres		732.605

**Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

- Plus values réalisées sur actions: -55.715.434
- Réductions de valeur sur actions: 95.545.448
- Reprises de réduction de valeur sur actions: -6.653.212
- Mouvements des provisions: -25.195.563

**Sources de latences fiscales**

	Codes	Exercice
<b>Latences actives</b> .....	9141	326.178.398
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs .....	9142	
<b>Autres latences actives</b>		
Provisions imposables		310.478.860
Excédents d'amortissement		13.097.226
Autres		2.602.312
<b>Latences passives</b> .....	9144	
Ventilation des latences passives		

**IMPOTS ET TAXES****TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles) .....	9145	305.873.908	523.273.289
Par l'entreprise .....	9146	845.064.765	1.095.767.720

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel .....	9147	217.150.298	213.863.689
Précompte mobilier .....	9148	46.670.625	48.300.166

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b> .....	9149	40.918.916
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise .....	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise .....	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise .....	9153	40.918.916
<b>GARANTIES REELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	9161	
Montant de l'inscription .....	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription .....	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés .....	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause .....	9201	
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés .....	9162	
Montant de l'inscription .....	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription .....	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés .....	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause .....	9202	
<b>BIENS ET VALEURS DETENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTES AU BILAN</b>		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS</b>		
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières		87.623.152
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSON D'IMMOBILISATIONS</b>		
<b>MARCHE A TERME</b>		
<b>Marchandises achetées (à recevoir)</b> .....	9213	453.703
<b>Marchandises vendues (à livrer)</b> .....	9214	453.703
<b>Devises achetées (à recevoir)</b> .....	9215	236.624.226
<b>Devises vendues (à livrer)</b> .....	9216	236.624.226

**ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES**

Belgacom donne des garanties techniques à ses clients. Comme elles sont couvertes par des garanties semblables par les fournisseurs, il n'y a pas de constitution de provisions pour ceci.

**LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS****LE CAS ECHEANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU REGIME COMPLEMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE**

Dans le cadre de la politique pour la gestion des membres du personnel, Belgacom S.A. de droit public a prévu un plan de pensions complémentaires (comité paritaire du 22.10.1997) sous la forme d'un plan " but à atteindre ".

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN****LE CAS ECHEANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU REGIME COMPLEMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE**

Les droits des participants à ce plan sont reconnus à partir du 01.01.1997. Pour l'exécution des engagements et la gestion des actifs qui sont constitués, le "Fonds de pensions Belgacom O.F.P." a été constitué et reconnu par A.R. du 08.12.1998.

Le plan a été amendé en 2006 avec effet au 01.01.2005. Sur base d'un calcul actuariel par la méthode PUC (Projected Unit Credit), appuyé sur un taux d'intérêt réel de 3 % et sur l'évolution prévue des rémunérations, l'engagement DBO (Defined Benefit Obligation) vis-à-vis des membres du personnel de Belgacom S.A. de droit public s'élève à 246.863.000 EUR au 31.12.2011.

L'engagement total de ce fonds (Belgacom S.A. de droit public et quelques filiales) s'élève à 264.660.000 EUR au 31.12.2011. Le fonds est alimenté sur base du "periodic cost " annuel, également calculé par la méthode PUC. Au 31.12.2011 ce fonds gère un actif de 223.117.000 EUR.

L'Administrateur Délégué est affilié à un plan de pension complémentaire qui prévoit une contribution annuelle indexée de 77.971 EUR. Les membres actuels du Comité de direction bénéficient d'un plan d'avantages définis (Defined Benefit Plan).

Code	Exercice
9220	

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE A L'ENTREPRISE ELLE-MEME**

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

**NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées:

**APERÇU DES AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**Engagements :

Intrest Rate Swaps	144.000.000
Engagement de location de	
- bâtiments	516.947.709
- sites	163.542.619
- équipement technique ou réseau	18.953.406
- véhicules	58.251.817
Options sur actions accordées	23.925.539

Garanties reçues :

pour couverture de Belgacom S.A. de droit public des banques (garanties bancaires)	32.082.304
pour couverture d'engagements de tiers vis-à-vis de Belgacom S.A. de droit public des banques (garanties bancaires)	9.009.402
sur comptes bancaires bloqués	166.184
comme dépôts à la Caisse des Dépôts et Consignation	205.023

Droits :

Droit de ligne de crédit long terme	755.000.000
Droit de ligne de crédit court terme	100.000.000
Droit de ligne de crédit chez Belgacom Group International Services S.A.	516.497.697
Droit sur émission de "Commercial papers"	1.000.000.000
Droit sur émission d'Euro Medium Term Notes	2.500.000.000
Dont déjà émis	1.575.000.000

Certaines facilités de crédit sont conditionnelles au respect de certaines ratio's d'endettement au niveau du groupe.

Belgacom a un droit, établi par la législation Belge concernant les Services Universels, de recevoir une compensation pour l'offre de tarifs sociaux accordée depuis le 1er juillet 2005. Ce droit est contesté par certains opérateurs et la Commission Européenne a assigné la Belgique devant le Tribunal Européen pour cette législation belge. Début octobre 2010 le Tribunal Européen a prononcé son jugement et en janvier 2011 la Cour Constitutionnelle a annulé certains points de la législation belge, ce qui implique qu'une nouvelle initiative de l'Etat Belge est nécessaire.

Belgacom a souvent, pour les lieux loués où elle installe des antennes pour son réseau, une obligation de rendre les lieux à la fin de la convention dans leur état original.

Belgacom donne à certaine de ses filiales des « support letters » qui donnent l'assurance qu'elles savent satisfaire à leurs obligations financières.

**INFORMATION SUR DES LITIGES IMPORTANTS**

De temps en temps, Belgacom fait l'objet de poursuites judiciaires, réglementaires et fiscales et de litiges résultant de ses activités ordinaires et s'attend à ce que cette situation se poursuive. Belgacom est actuellement impliqué dans différentes procédures judiciaires et réglementaires, y compris celles pour lesquelles des provisions ont été constituées et celles décrites ci-dessous, pour lesquelles des provisions n'ont pas été constituées ou pour une partie limitée, dans les pays où elle exerce ses activités, à propos de problèmes liés à l'exploitation de ses activités. Ces procédures comprennent également celles intentées devant l'Institut belge des Services postaux et des Télécommunications ("IBPT") et les recours intentés contre des décisions de l'IBPT d'une part et les procédures avec les administrations fiscales belges concernant les précomptes immobiliers et les impôts sur les revenus des sociétés commerciales d'autre part.

1.

À la suite du lancement par Belgacom, le 1er juin 2005, du plan tarifaire Happy Time, Tele2 a déposé une plainte auprès du Conseil belge de la concurrence i) alléguant que lesdits tarifs constituent un abus de position dominante (27 juin 2005) et ii) demandant des mesures provisoires, c.-à-d. la suspension de l'offre Happy Time, dans l'attente de la procédure (5 juillet 2005).

Le 1er septembre 2006, la demande de mesures provisoires introduite par Tele2 a été rejetée dans un premier temps par le Président du Conseil de la concurrence. À la suite d'un recours introduit par Tele2, la Cour d'appel a annulé la décision susmentionnée le 18 décembre 2007, avançant notamment une argumentation insuffisamment étayée.

Toutefois, Tele2 n'a pas demandé au Président d'adopter une nouvelle décision à propos de sa demande de mesures provisoires, mais a introduit le 18 avril 2008 une action en dommages et intérêts pour abus présumé de position dominante (plan Happy Time), réclamation d'un euro symbolique à titre provisoire et demande de désignation d'un expert pour calculer le dommage précis. La Cour n'a pas encore statué sur cette question de fond et la date à laquelle la décision sera rendue n'est pas encore connue.

En ce qui concerne la question du fond toujours en cours auprès de l'Autorité en charge de la concurrence, l'Auditorat a remis le 29 septembre 2009 un rapport motivé donnant à entendre au Conseil de la concurrence que Belgacom aurait abusé et abuserait toujours de sa position dominante, retenant l'allégation de ciseau tarifaire. L'audience devant le Conseil de la Concurrence a eu lieu. Le calendrier ultérieur relatif la décision sur le fond n'est pas encore connu.

À la suite du rapport de l'Auditorat, la direction a réévalué les passifs éventuels de Belgacom, en tenant compte de la situation juridique actuelle des deux dossiers de litige. Belgacom continuera à suivre de près les futurs développements dans ces deux procès et à défendre vigoureusement ses intérêts dans l'intervalle.

Il faut remarquer que compte tenu des différentes réorganisations au sein du Groupe KPN, le plaignant dans le cas mentionné ci-dessus est désormais KPN Belgium.

2.

Du 12 au 14 octobre 2010, la direction belge générale de la concurrence a procédé à une perquisition dans les bureaux de Belgacom à Bruxelles. Cette enquête concerne des accusations de Mobistar et KPN à propos des services DSL de gros dans lesquels Belgacom auraient conduit des pratiques d'obstruction. Cette mesure est sans préjudice du résultat final à l'issue de l'enquête complète qui n'en est qu'à son début. À la suite de cette perquisition, la direction générale de la concurrence devra examiner tous les éléments pertinents de l'affaire. Finalement, l'Auditorat peut proposer une décision en vue de son adoption par le Conseil de la Concurrence. Dans le courant de cette procédure, Belgacom sera en mesure de faire entendre son point de vue. (Cette procédure peut durer plusieurs années).

3.

En juin 2003, KPN Group Belgium (anciennement BASE) a introduit une action contre Belgacom (anciennement Belgacom Mobile) devant le tribunal de commerce de Bruxelles prétendant que :

- Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2000, les tarifs de terminaison mobile de Belgacom en vigueur depuis le 1er octobre 2000 ne respectent pas les réglementations officielles en matière de télécommunications, qui imposent une tarification orientée sur les coûts ;
- que les tarifs de Proximus à Proximus de Belgacom, aussi appelés tarifs on-net, représentent un abus de prétendue position dominante Belgacom sur le marché belge.

Concernant ces deux prétentions, l'estimation provisoire de KPN Group Belgium pour sa demande de dédommagement a varié au cours de la procédure en fonction des différentes méthodologies présentées à la Cour. Sur la base des derniers documents dans le dossier (antérieurs à la décision intermédiaire de 2007, détails ci-dessous), la demande de dédommagement postulée s'élevait à environ 1 milliard EUR.

Le 1er mars 2004, Mobistar a introduit une requête en intervention volontaire dans le cadre du recours introduit par KPN Group Belgium contre Belgacom, postulant une demande identique relative aux tarifs on-net de Belgacom, même si les allégations de Mobistar ciblent en premier lieu les offres tarifaires de Belgacom aux clients professionnels et corporate. À côté de cette demande de dédommagement, Mobistar a demandé au tribunal la désignation d'un expert judiciaire afin d'évaluer le montant de ces prétendus dommages.

Le 29 mai 2007, après un vaste échange d'arguments juridiques et factuels, le Tribunal de commerce de Bruxelles a décidé que :

- En ce qui concerne la première allégation, Belgacom n'a pas enfreint l'obligation de tarification orientée sur les coûts pour ses tarifs de terminaison ; par conséquent, la demande de dédommagement relative à ce point est rejetée ;
- En ce qui concerne la seconde allégation, le prétendu abus de position dominante relatif aux tarifs Proximus à Proximus :
  - Le Tribunal n'a pas trouvé de preuve de l'existence d'une position dominante pour l'année 2005 ; en ce qui concerne les années précédentes (1999 – 2004), le Tribunal a considéré que Belgacom occupait une position dominante ;
  - Le Tribunal a rejeté 2 types de prétendus abus ; et
  - En ce qui concerne les 2 autres types d'abus possibles, le Tribunal a chargé un collège d'experts, composé de Messieurs Robert Witterwulghe et Cyril Nourissat, d'examiner les faits avec la mission suivante :

Effets de réseau :

- Déterminer si les plans tarifaires de Proximus, qui comprenaient des écarts on-net/off-net critiqués en tant que tels par KPN Group Belgium et Mobistar, exerçaient un effet anticoncurrentiel lié à un effet de réseau ; et
- Si possible, déterminer le dommage causé.

Ciseau tarifaire :

- Déterminer si les plans tarifaires cités ci-dessus constituaient un ciseau tarifaire anticoncurrentiel ; et
- Si possible, déterminer le dommage causé.

Le 2 octobre 2009, le collège d'experts a déposé son rapport préliminaire en concluant :

- Sur l'existence des prétendues infractions au droit de la concurrence;
- Qu'il pouvait être considéré que le prétendu impact des tarifs Proximus on-net pour la période 1999 – 2004 s'élevait à 1,18 milliard EUR.

Selon Belgacom, le premier rapport préliminaire n'apporte aucune preuve des prétendues infractions au droit de la concurrence ni de l'existence d'un quelconque dommage.

Belgacom observe qu'une méthode prospective sans précédent a été mise en avant par le Collège d'experts et estime que l'utilisation et la mise en œuvre de cette méthode est inappropriée. Le Collège d'experts a considéré que du fait des prétendues infractions au droit de la concurrence, KPN Group Belgium et Mobistar auraient sous-performé par rapport aux résultats et parts de marché qu'ils auraient pu atteindre sur un marché efficace.

Belgacom conteste fermement tant ce raisonnement que ces conclusions. De plus, le Collège d'experts s'est référé à des fins de comparaison de marché efficace au marché britannique pendant la période 1999-2004, ce qui est selon Belgacom fortement contestable. Enfin, l'analyse de ce rapport a soulevé une série de questions portant sur les données utilisées et la validité mathématique des calculs à tous les niveaux de l'évaluation de l'affaire. Compte tenu de ces observations, Belgacom est d'avis que les conclusions du premier rapport préliminaire ne peuvent pas être considérées comme un résultat fiable de la mission confiée au Collège d'experts.

Le 10 décembre 2010, le collège d'experts a déposé un second rapport préliminaire, qui, entre autres, prend en compte l'échange d'informations additionnelles requises par les experts. Dans la ligne des principes reflétés dans le premier rapport préliminaire, et donc, en particulier basé sur la même méthode prospective sans précédent, ce second rapport établit qu'il pourrait être considéré que le prétendu impact sur Mobistar et KPN Group Belgium s'élèverait à 1,84 milliard EUR.

Selon Belgacom, ce second rapport qui reste préliminaire par essence, ne fournit aucune preuve des prétendues infractions aux règles de concurrence. A la suite d'une analyse approfondie, Belgacom a noté que dans ce second rapport préliminaire, la grande majorité des observations et critiques qu'elle a exprimées à l'égard du premier rapport préliminaire reste sans réponse. De plus, Belgacom a noté que le rapport de ses propres experts relatif aux différents éléments devant être évalués par le Collège d'experts, à savoir les questions sur les effets de réseau des tarifs on-net, l'existence d'un ciseau tarifaire, les effets anticoncurrentiels et les dommages respectifs que ces pratiques auraient prétendument causés ne sont largement pas pris en compte. De plus, ce second rapport introduit un certain nombre d'éléments que Belgacom estime particulièrement contestables (en particulier, les nouveaux éléments conduisant à une augmentation des montants prétendus des dommages par rapport au premier rapport, entre autres l'introduction d'un comparable de rentabilité constante pour la période complète sur le marché britannique pour la période 1999 – 2004, durant laquelle les opérateurs britanniques étaient à un stade différent de développement comparé à celui prévalant sur le marché belge).

Pour cela et pour un certain nombre d'autres raisons, Belgacom a décidé d'introduire une requête auprès du Tribunal, requête visant à la récusation ou le remplacement du Collège d'experts. Cette requête doit être traitée par le Tribunal prochainement. Cette requête ayant été rejetée par le Tribunal de Commerce le 17 mars 2011, Belgacom a lancé une procédure en appel. Dans un arrêt avant dire droit du 1er juin 2011, la Cour d'appel a décidé de suspendre l'expertise jusqu'à ce qu'elle statue sur la requête de récusation/remplacement des experts. Les plaidoiries ont eu lieu le 6, 7 et 8 février 2012.

Entre temps, le 2 janvier 2012, Belgacom a interjeté appel contre la décision initiale du 29 mai 2007 du Tribunal de Commerce. L'audience d'introduction a déjà eu lieu également. Cette nouvelle procédure d'appel comprend tous les aspects pertinents de l'affaire.

En tout état de cause, et comme prévu dans la procédure, Belgacom continuera de soumettre à tous les stades de la procédure ses observations détaillées et critiques qui couvriront tous les aspects de l'affaire en cours.

Il doit être souligné qu'il reste de la compétence du Tribunal (i) de décider de l'existence de pratiques anticoncurrentielles contraires aux règles de concurrence, (ii) de déterminer la responsabilité de Belgacom en ce qui concerne ces pratiques et (iii) de fixer le montant des dommages et intérêts éventuels à payer, après avoir examiné l'avis du Collège d'experts et les arguments des parties.

En effet, cette matière ne concerne pas uniquement les dommages possibles qui auraient pu être causés. Avant tout, l'existence de prétendues pratiques anticoncurrentielles doit être démontrée. Dans le cas où un rapport final serait demandé, Belgacom considère que les experts devront tenir compte des observations et critiques de Belgacom.

Belgacom continue de réfuter les plaintes tant de KPN Group Belgium que de Mobistar et donc également le contenu du second rapport préliminaire du Collège d'experts concernant l'existence des infractions elles-mêmes et l'estimation des dommages et intérêts. Belgacom réfute les plaintes de KPN Group Belgium et Mobistar dans la procédure d'appel qui a été lancée.

A la suite du second rapport préliminaire du Collège d'experts, la direction a réévalué les passifs éventuels de Belgacom, en tenant compte de la situation juridique actuelle de ce litige. Belgacom continuera à suivre de près les futurs développements et à défendre vigoureusement ses intérêts dans l'intervalle.

En octobre 2009, sept parties (Telenet, KPN Group Belgium (anciennement Base), KPN Belgium Business (Tele 2 Belgium), KPN BV (Sympac), BT, Verizon, Colt Telecom) ont assigné Belgacom Mobile (maintenant Belgacom et désigné ci-dessous comme Belgacom) devant le Tribunal de commerce de Bruxelles en formulant des accusations similaires à celles de l'affaire mentionnée ci-dessus (en ce compris le fait que les tarifs Proximus à Proximus constitueraient un abus de la prétendue position dominante de Belgacom sur le marché belge), mais se référant à des périodes différentes selon les plaignants, en particulier de 1999 à ce jour (demande de 1 EUR à titre provisionnel et de la désignation d'un expert pour évaluer précisément le dommage). En novembre 2009, Mobistar a introduit une demande similaire pour la période postérieure à 2004. Cette affaire a été remise pour une période indéterminée.

4.

Dans la procédure suivant une plainte introduite par KPN Group Belgium en 2005 auprès du Conseil belge de la concurrence, ce dernier a confirmé le 26 mai 2009 une des cinq accusations d'abus de position dominante avancées par l'Auditorat le 22 avril 2008, à savoir la pratique, dans les années 2004 et 2005, d'un "ciseau tarifaire" sur le marché professionnel. Le Conseil belge de la concurrence a considéré que les tarifs des appels entre clients de Proximus ("tarifs on-net") étaient inférieurs à ceux facturés par Proximus aux concurrents pour la terminaison d'un appel de leurs réseaux sur le réseau de Proximus (= tarifs de terminaison), majorés d'un certain nombre de coûts jugés pertinents. Toutes les autres accusations de l'Auditorat ont été rejetées. Le Conseil de la concurrence a également infligé une amende de 66,3 millions EUR à Belgacom (anciennement Belgacom Mobile) pour abus de position dominante sur le marché pendant les années 2004 et 2005. Belgacom a été contraint de payer cette amende avant le 30 juin 2009 et a comptabilisé cette dépense (nette de provisions existantes) comme charge dans le compte de résultats du deuxième trimestre de 2009.

Belgacom a introduit un recours contre le jugement du Conseil de la concurrence auprès de la Cour d'appel de Bruxelles, disposant d'arguments contre un grand nombre d'éléments du jugement, entre autres le fait que l'impact sur le marché n'a pas été examiné. KPN Group Belgium et Mobistar ont également introduit un recours contre ce jugement.

5.

Depuis 2003, Belgacom considère les enrôlements au précompte immobilier sur les équipements de télécommunication comme indus et dès lors comptabilise une créance sur l'administration fiscale dans le poste « autres créances » du bilan.

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIEES</b>			
Immobilisations financières .....	(280/1)	7.857.621.797	7.957.644.661
Participations .....	(280)	7.857.621.797	7.957.644.661
Créances subordonnées .....	9271		
Autres créances .....	9281		
Créances sur les entreprises liées .....	9291	105.821.094	168.499.499
A plus d'un an .....	9301	1.226.404	1.213.946
A un an au plus .....	9311	104.594.690	167.285.553
Placements de trésorerie .....	9321	16.921.207	9.603.119
Actions .....	9331		
Créances .....	9341	16.921.207	9.603.119
Dettes .....	9351	9.767.646.538	9.775.834.412
A plus d'un an .....	9361	8.354.654.802	8.354.654.802
A un an au plus .....	9371	1.412.991.736	1.421.179.610
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées .....	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise .....	9391		
Autres engagements financiers significatifs .....	9401	455.979.300	
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières .....	9421	567.296.000	21.600.000
Produits des actifs circulants .....	9431	6.820.050	33.057
Autres produits financiers .....	9441	1.912.165	913.628
Charges des dettes .....	9461	336.100.979	326.650.405
Autres charges financières .....	9471	1.907.238	1.225.682
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées .....	9481		
Moins-values réalisées .....	9491		
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION</b>			
Immobilisations financières .....	(282/3)	9.365.422	3.465.416
Participations .....	(282)	9.365.422	3.465.416
Créances subordonnées .....	9272		
Autres créances .....	9282		
Créances .....	9292		
A plus d'un an .....	9302		
A un an au plus .....	9312		
Dettes .....	9352		
A plus d'un an .....	9362		
A un an au plus .....	9372		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION****TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

**Informations supplémentaires**

Belgacom fournit des services de télécommunications à l'État belge, à différentes administrations de l'État belge et à diverses entreprises contrôlées par l'Etat. Toutes ces transactions s'effectuent dans le cadre de relations normales client/fournisseur à des conditions n'étant pas plus favorables que celles proposées aux autres clients et fournisseurs. Les services fournis à ces administrations et à ces diverses entreprises contrôlées par l'Etat ne représentent pas une composante significative des revenus nets de Belgacom.

Belgacom a des transactions avec Belgacom International Carrier Services S.A. pour les services de télécommunications "inbound" et "outbound". Les contrats sous sacents sont approuvés par le management en tenant compte des références en vigueur sur le marché.

Concernant les transactions avec les membres des organes dirigeant, supervisant ou directeur, référence est faite à la section "déclaration de gouvernement d'entreprise" dans le rapport de gestion et au rapport de rémunérations où les rémunérations des membres du Conseil d'Administration et des membres du Belgacom Management Committee sont clarifiées.

## RELATIONS FINANCIERES AVEC

	Codes	Exercice
<b>LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES</b>		
Créances sur les personnes précitées .....	9500	
Conditions principales des créances		
Garanties constituées en leur faveur .....	9501	
Conditions principales des garanties constituées		
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur .....	9502	
Conditions principales des autres engagements		
<b>Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable</b>		
Aux administrateurs et gérants .....	9503	3.645.147
Aux anciens administrateurs et anciens gérants .....	9504	

	Codes	Exercice
<b>LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)</b>		
Emoluments du (des) commissaire(s) .....	9505	249.950
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)</b>		
Autres missions d'attestation .....	95061	15.970
Missions de conseils fiscaux .....	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....	95063	28.794
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)</b>		
Autres missions d'attestation .....	95081	
Missions de conseils fiscaux .....	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....	95083	223.385

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

**INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR**

**ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR DE CHAQUE CATEGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR DANS LES COMPTES, AVEC INDICATIONS SUR LA NATURE ET LE VOLUME DES INSTRUMENTS**

2 IRS et 3 IRCS évalués à juste valeur.

Dérivantes forex évalués à juste valeur

Exercice
4.628.484
721.922

**DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES****INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIETES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion\*

~~L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)\*~~

L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés\*

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés:

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

**INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE**

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*\*:

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus\*\*

---

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

**RELATIONS FINANCIERES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST LA TETE EN BELGIQUE AVEC LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)**

	Codes	Exercice
<b>Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés</b>		
<b>Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête .....</b>	9507	1.114.482
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)</b>		
Autres missions d'attestation .....	95071	25.430
Missions de conseils fiscaux .....	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....	95073	76.613
<b>Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête .....</b>	9509	
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)</b>		
Autres missions d'attestation .....	95091	
Missions de conseils fiscaux .....	95092	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....	95093	248.821

**Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés**

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

**ETAT DES PERSONNES OCCUPEES****TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P.Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs .....	100	11.614,0	3.874,0	13.830,4 (ETP)	14.459,9 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées .....	101	17.199.300	3.091.469	20.290.769 (T)	21.461.587 (T)
Frais de personnel .....	102	802.696.632	162.120.242	964.816.874 (T)	948.917.713 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire .....	103	xxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxx	12.545.604 (T)	13.740.247 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel</b>	105	11.770	3.841	13.961,8
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	110	11.129	3.841	13.320,8
Contrat à durée déterminée .....	111	581		581,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	112			
Contrat de remplacement .....	113	60		60,0
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes .....	120	8.759	2.189	9.916,3
de niveau primaire .....	1200			
de niveau secondaire .....	1201	3.815	1.656	4.691,1
de niveau supérieur non universitaire .....	1202	1.650	321	1.814,1
de niveau universitaire .....	1203	3.294	212	3.411,1
Femmes .....	121	3.011	1.652	4.045,5
de niveau primaire .....	1210			
de niveau secondaire .....	1211	1.302	1.194	2.021,6
de niveau supérieur non universitaire .....	1212	559	238	721,1
de niveau universitaire .....	1213	1.150	220	1.302,8
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction .....	130	144	1	144,5
Employés .....	134	10.203	2.903	11.892,9
Ouvriers .....	132	1.362	936	1.862,9
Autres .....	133	61	1	61,5

## PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

## Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées .....

Nombre d'heures effectivement prestées .....

Frais pour l'entreprise .....

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	54,0	
151	79.320	
152	2.757.151	

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

## ENTREES

Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice .....

## Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée .....

Contrat à durée déterminée .....

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....

Contrat de remplacement .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	876	317	1.129,3
210	339	1	339,5
211	537	316	789,8
212			
213			

## SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice ....

## Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée .....

Contrat à durée déterminée .....

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....

Contrat de remplacement .....

## Par motif de fin de contrat

Pension .....

Prépension .....

Licenciement .....

Autre motif .....

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants ....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	595	1.154	1.044,2
310	337	837	532,9
311	242	316	494,8
312			
313	16	1	16,5
340	42	21	56,4
341			
342	77	1	77,8
343	476	1.132	910,0
350			

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5801	9.591	5811	3.981
Nombre d'heures de formation suivies .....	5802	274.817	5812	85.728
Coût net pour l'entreprise .....	5803	23.803.514	5813	7.425.427
dont coût brut directement lié aux formations .....	58031	23.402.661	58131	7.300.382
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs .....	58032	400.853	58132	125.045
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) .....	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5821	2.618	5831	1.394
Nombre d'heures de formation suivies .....	5822	5.966	5832	2.457
Coût net pour l'entreprise .....	5823	508.016	5833	209.194
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies .....	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise .....	5843		5853	

**BILAN SOCIAL**

*Commentaires sur les codes 110, 210 et 310*

Ces codes peuvent être divisés en deux parties : a. personnel statutaire  
b. personnel contractuel

Code 110 :

	Codes	1.Temps plein	2.Temps partiel	3.Total en équivalents temps plein
Personnel statutaire	code 110	4.726	2.742	6.146,2
Personnel contractuel	code 110	6.403	1.099	7.174,6

Code 210 :

	Codes	1.Temps plein	2.Temps partiel	3.Total en équivalent temps plein
Personnel statutaire	code 210	0	0	0,0
Personnel contractuel	code 210	339	1	339,5

Code 310 :

	Codes	1.Temps plein	2.Temps partiel	3.Total en équivalent temps plein
Personnel statutaire	code 310	82	762	248,5
Personnel contractuel	code 310	255	75	284,4

Numéros des comités paritaires dont dépend l'entreprise :  
Belgacom S.A. de droit public a son propre Comité Paritaire National.

*Code 102*

Le code 102 du bilan social reprend les coûts du personnel relatifs aux membres du personnel inscrits au registre du personnel, plus précisément :

- les frais repris à la rubrique 62 à l'exception de ceux attribués aux pensionnés;
- la part du bénéfice qui, sur base légale et statutaire, est allouée au personnel par la répartition bénéficiaire.

## REGLES D'EVALUATION

Les règles d'évaluation sont conformes aux dispositions du chapitre II de l' A.R. du 30.01.2001.

Celles-ci ont été approuvées et adaptées par le Conseil d'Administration lors des séances du 27.05.1993, du 04.12.1997, du 22.10.1998, du 28.10.1999, du 26.10.2000, du 25.04.2002, du 23.10.2003, du 13.12.2004, du 18.12.2008, du 24.02.2011 et du 01.03.2012.

Les règles d'évaluation ont été modifiées en 2011 :

- pour que les provisions pour les obligations futures découlant des avantages postérieurs à l'emploi soient constituées non seulement pour les bénéficiaires actuels de ces avantages mais également pour les bénéficiaires futurs, ce qui reflète davantage la réalité économique. Par application des règles d'évaluation précédentes, les provisions (16) auraient été inférieures de 83,0 millions EUR et les provisions pour coûts exceptionnels (662) auraient été inférieures de 83,0 millions EUR.
- Pour que les placements de trésorerie tiennent compte de la valeur de réalisation spécifique des actions propres offertes dans le cadre des options d'actions émises. Par application des règles d'évaluation précédentes, les placements de trésorerie (54/58) et les réserves pour propres actions (1310) auraient été inférieures de 7,3 millions EUR tandis que les réserves disponibles (133) et les réductions de valeur sur actifs circulants auraient été supérieures de 7,3 millions EUR.

## BILAN

### FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'émission d'emprunts sont intégralement à charge de l'exercice au cours duquel ils sont faits.

Les frais d'établissement importants sont activés et amortis sur 5 ans. Les acquisitions de l'année sont amorties pro rata temporis.

Les frais de restructuration sont imputés à l'exercice.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition c.-à-d. le prix d'achat, le coût de revient ou la valeur d'apport. Les frais généraux ne sont pas inclus.

Pour les amortissements, la méthode linéaire est utilisée. Les acquisitions de l'année sont amorties pro rata temporis.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne sont pas amorties. Ces immobilisations ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties selon le plan suivant qui est établi sur base de critères économiques :

- Goodwill: 5 à 15 ans
- Software: 5 ans.
- Licences du réseau: sur la période de la licence
- Droits d'utilisation, droit d'émission et du football : sur la période du contrat
- Base de données clients et marques: 3 à 10 ans

Le goodwill généré par la fusion de début 2010 est amorti sur 15 ans. Cette période d'amortissement est justifiée par la durabilité de la rentabilité de l'ensemble des entreprises fusionnées.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, c.-à-d. le prix d'achat, le coût de revient ou la valeur d'apport. Les frais généraux ne sont pas incorporés.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne sont pas amorties. Ces immobilisations ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties en utilisant la méthode linéaire. Elles sont amorties selon le plan suivant qui est établi sur base de critères économiques:

	Durée de vie (en année)
Terrains et bâtiments	
- Terrains	illimitée
- Bâtiments et équipements des bâtiments	22 - 33
- Aménagement dans les bâtiments	3 - 10
- Améliorations dans les bâtiments loués	3 - 10
Equipement technique et du réseau	
- Câbles et tubes	15 - 20
- Centraux	8 - 10
- Equipements de transmission	6 - 8
- Réseau d'accès radio	6 - 7
- Sites mobiles et équipements de l'aménagement des sites	5 - 10
- Equipements installé chez les clients	2 - 8
- Equipements du réseau data et autres équipements du réseau	2 - 15
Mobilier et véhicules	
- Mobilier et matériel de bureau	3 - 10
- Véhicules	3 - 10

Les actifs immobilisés en location-financement et droits similaires sont amortis suivant la durée de vie du bien immobilier comme mentionné au contrat.

Les immobilisations en cours et acomptes versés sont amortis sur la même durée de vie des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les immobilisations corporelles qui sont mises hors service sont évaluées à la valeur nette comptable ou à la valeur de réalisation attendue si elle est inférieure. Elles ne sont plus amorties.

Les acquisitions de l'année sont amorties pro rata temporis.

#### IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations et les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition, c.-à-d. le prix d'achat ou la valeur d'apport. Seuls les coûts d'achats accessoires importants sont activés.

Des réductions de valeur sont actées si une moins-value ou une dépréciation durable est constatée, justifiée par la situation, la rentabilité ou des perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues, en tenant compte de l'avis CNC 126-8.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est actée lorsqu'à la date d'échéance le paiement est devenu partiellement ou complètement incertain.

#### CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances exprimées en valeurs étrangères sont converties en EUR au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la facture sortante. Les créances en valeurs étrangères sont réévaluées au cours de clôture.

Une réduction de valeur est actée sur la valeur nominale lorsqu'à la date d'échéance, le paiement est partiellement ou complètement incertain.

#### STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les stocks d'approvisionnements et de marchandises sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Lors de l'établissement de l'inventaire annuel, la méthode du Prix Moyen Pondéré est utilisée pour évaluer les différentes subdivisions de cette rubrique.

Des réductions de valeurs sont actées si la valeur de vente ou de marché est inférieure à la valeur d'acquisition ou pour tenir compte des risques inhérents à la nature des produits.

Les commandes en cours d'exécution et les encours de fabrication sont évalués au coût de revient ou à la valeur du marché (si celle-ci est inférieure au coût de revient).

Les projets de l'activité ICT (commandes en cours d'exécution) sont pris en résultat en fonction de leur pourcentage d'avancement.

#### CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises au bilan à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont actées sur la valeur nominale lorsqu'à la date d'échéance, le remboursement est partiellement ou complètement incertain.

Les créances en valeurs étrangères sont converties en EUR au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la facture sortante et sont réévaluées au cours de clôture.

#### PLACEMENTS DE TRESORERIE

Les placements de trésorerie sont évalués à leur valeur nominale lorsqu'il s'agit d'avoirs auprès d'institutions financières, et à leur valeur d'acquisition, prix d'acquisition sans frais complémentaires, dans les autres cas.

Des réductions de valeur sont actées sur la valeur nominale ou sur la valeur d'acquisition, lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture du bilan est inférieure à la valeur actée auparavant.

Pour la détermination de la valeur de réalisation des actions propres il est d'une part tenu compte du prix de marché à la date de l'exercice et d'autre part du prix d'exécution des options pour lesquelles ces actions sont tenue.

Les placements de trésorerie en valeurs étrangères sont convertis, en fin d'exercice, en EUR au cours en vigueur à la clôture du bilan.

#### VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont évaluées à la valeur nominale. Une réduction de valeur est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale actée auparavant. Les valeurs disponibles en valeurs étrangères sont réévaluées en EUR au cours officiel à la clôture du bilan.

#### PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES

A la clôture du bilan, il est établi un inventaire de tous les risques prévisibles et pertes probables qui ont leur origine dans le courant de l'exercice ou pendant les exercices précédents. Une provision est constituée sur base d'une estimation fiable du risque au moment de l'établissement des comptes.

Dans le cadre des avantages postérieurs à l'emploi, une provision est constituée aussi bien pour les bénéficiaires actuels que pour les futurs. Pour les bénéficiaires actuels la provision est déterminée comme une valeur actuelle de l'obligation en vertu des avantages accordés. Pour les bénéficiaires futurs cette provision est constituée au fur et à mesure en fonction des années de service presté afin qu'au moment de la mise à la pension, la provision atteigne aussi la valeur actuelle des obligations en vertu des avantages accordés.

Les impôts différés sont comptabilisés conformément à l'article 76 de l'A.R. du 30.01.2001.

## DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

Les dettes sont reprises au bilan à leur valeur nominale.

Les dettes en devises étrangères sont converties en EUR comme suit :

- les emprunts en devises au cours en vigueur à l'instant où l'emprunt est contracté ;
- les dettes commerciales au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la facture d'entrée.

Les dettes commerciales et les dettes financières non couvertes pour risque de change libellées en devises étrangères sont réévaluées au taux de clôture.

## ECARTS DE CONVERSION

Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation sont repris au compte de résultats.

## COMPTE DE RESULTATS

Les postes du compte de résultats sont évalués à leur valeur nominale. Les productions immobilisées sont comptabilisées au coût de revient sans incorporation de frais indirects.

## CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits sont enregistrés sur la période à laquelle ils se rapportent, indépendamment de leur encaissement. Le chiffre d'affaires tient compte des remises commerciales et de celles liées aux volumes.

Les flux de revenus spécifiques et leurs critères de comptabilisation sont les suivants :

- Les revenus générés par le trafic de téléphonie fixe, mobile et de carrier sont comptabilisés sur la base de leur utilisation;
- Les revenus générés par les frais de raccordement et d'installation sont comptabilisés parmi les revenus au moment du raccordement ou de l'installation;
- Les revenus issus de la vente d'équipements de communication sont comptabilisés dès la livraison au distributeur externe ou dès la fourniture par une boutique propre de Belgacom au client final;
- Les revenus relatifs aux redevances de location mensuelles, à l'abonnement mensuel et aux droits d'accès, dans le cadre des revenus de téléphonie fixe, mobile, internet et télévision digitale sont comptabilisés en résultat sur base de la période de fourniture des services;
- Les revenus "prepaid", comme les revenus issus des cartes prépayées de téléphonie fixe et mobile, sont reportés et comptabilisés en résultat sur la base de l'utilisation des cartes;
- Les revenus de maintenance sont pris en compte de résultats pro rata temporis, tout au long de la période de maintenance.
- Les revenus de l'activité ICT liés aux projets sont pris en compte de résultats en fonction de leur pourcentage d'avancement.

## DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés, en annexe, par catégorie, à la valeur nominale de l'engagement qui figure au contrat ou, à défaut de celui-ci, à leur valeur estimée.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### AFFECTATION DU BENEFICE ET EVOLUTION DES RESERVES INDISPONIBLES

En 2011 le bénéfice à affecter se chiffre à 628.993.745 EUR. L'affectation de ce montant est la suivante:

- 5 % des bénéfices nets à affecter à la réserve légale. Etant donné que cette obligation tombe lorsque la réserve légale atteint 10% du capital, limite atteinte entre temps, aucune affectation n'est faite;
- 42.341.046 EUR à distribuer aux cadres et au personnel en exécution de l'article 43 des statuts;
- 702.640.018 EUR de dividendes:
  - de ces dividendes, 10.179.412 EUR se rapportent aux propres actions et ont été affectés aux autres réserves (indisponibles);
  - 533.650.019 EUR seront versés aux actionnaires;
  - le 9 décembre 2011 un dividende intérimaire de 158.810.587 EUR a été versé.

De plus, la rémunération du capital a été augmentée de 1.921.065 EUR suite aux versements de dividendes en 2011 dans le cadre des options sur actions. Ceci porte la rémunération du capital pour 2011 à 694.381.671 EUR comme décidé par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration;

- 117.908.384 EUR comme prélèvement sur les réserves disponibles car la rémunération du capital (694.381.671 EUR), la distribution aux cadres et au personnel (42.341.046 EUR) et l'affectation aux autres réserves (10.179.412 EUR) dépassent le bénéfice à affecter.

### ETAT RECAPITULATIF des comptes relatifs aux TACHES DE SERVICE PUBLIC (obligation imposée par l'art. 27 de la loi du 21.03.1991)

L'article 155 de la loi du 13 juin 2005 concernant la communication électronique a annulé le chapitre V de la loi du 21 mars 1991, qui traitait du service de télécommunication public (plus précisément des tâches du service public) et l'a remplacé par les dispositions du chapitre I, qui traite du service universel (art. 68 à 104 y compris), du titre IV de la nouvelle loi. Cependant l'article 86ter de la loi du 21 mars 1991 a été maintenu et a été repris tel quel sous le chapitre II – Services supplémentaires du titre IV de la loi du 13 juin 2005 (art. 105 à 107 y compris). Les chiffres ci-dessous contiennent les missions d'intérêt général comme définies dans les articles de la loi et dans les articles 4 à 9 du contrat de gestion.

1. Ventes et prestations	3.294.594 EUR
2. Coûts des ventes et des prestations	3.606.910 EUR
Résultat d'exploitation (perte)	(312.316) EUR

Les calculs sont faits sur base d'un modèle de coûts développé par Belgacom S.A. de droit public pour les produits qui répondent aux exigences du contrat de gestion, basé sur des critères relatifs à l'économie de l'entreprise en tenant compte de la durée de vie escomptée des produits.

### UNITE T.V.A.

La société est membre d'une unité de T.V.A., sous la dénomination BECIBEL, établie le 1 octobre 2010, sous le numéro de T.V.A. BE0829.001.392. Tous les membres de l'unité T.V.A. sont solidairement tenus vis-à-vis de l'Etat du paiement de la T.V.A., des intérêts, des amendes et des frais exigibles du fait des opérations des membres de l'unité T.V.A.. Les membres de cette unité T.V.A. BECIBEL sont Belgacom S.A. de droit public, Belgacom Group International Services S.A., Belgacom Bridging ICT S.A., ConnectImmo S.A., Telindus Group S.A., Mobile-For S.A. et Beldiscom S.A..

### SUBSIDE EN CAPITAL

Belgacom s'est vu accorder un subside en capital de 120.849 EUR de la part de l' « agentschap voor Innovatie door Wetenschap en Technologie ». Ce subside en capital cadre dans la participation de Belgacom dans le projet iMove, qui a comme but d'obtenir des données statistiques relatives à l'utilisation des voitures de tourisme et pour analyser l'interaction avec le réseau d'électricité.

**INFORMATION COMPLEMENTAIRE SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTATS**

En 2011 les dettes financières vis-à-vis de Belgacom Finance (458.500.000 EUR) ont été considérées comme des dettes auprès des établissements de crédit tandis qu'en 2010 elles étaient rapportées comme autres emprunts. Cette classification comme dettes auprès des établissements de crédit est une meilleure réflexion de la réalité économique.

Les provisions pour risques et charges exceptionnels sont principalement influencées par la modification des règles d'évaluation en 2011 (voir C 7).